

SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2024

**QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX
M.R.C. DE LOTBINIÈRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue le 1 octobre 2024, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19:00heures, à laquelle sont présents:

Siège #1 - Mylène Neault
Siège #2 - Marc-Olivier Habel
Siège #3 - Mélanie Picard
Siège #4 - Alex Papineau
Siège #5 - Sophie Côté
Siège #6 - Carmen Demers

Présence de quatre (4) citoyens.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Stéphane Dion, maire. Monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Stéphane Dion qui souhaite la bienvenue aux membres.

2 - MOT DE MAIRE

Monsieur Stéphane Dion, maire, fait un retour sur le mot du maire du dernier Avis municipal, soit, sur le projet de mise en place d'une coopérative de santé à Sainte-Croix. Monsieur Dion fait mention de l'origine du projet, soit, des enjeux liés à la Clinique médicale de Sainte-Croix, soulevée par les médecins pratiquant au sein de cette même clinique, mettant en péril la pérennité de ce service à Sainte-Croix. Considérant l'accessibilité limitée aux médecins, notamment depuis la pandémie ainsi qu'en raison de départs à la retraite, il est impératif pour la Municipalité d'être partie prenante de la solution. Parmi ces enjeux figurent notamment les difficultés de recrutement exacerbées par la charge administrative du modèle actuel de la clinique. Monsieur Dion explique ensuite qu'un comité a été créé pour la survie de la Clinique, constituée des maires de Sainte-Croix, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Lotbinière et Leclercville, auquel s'ajoute deux médecins de la Clinique ainsi que la pharmacienne propriétaire. Le comité a pris la décision de mener une étude, en se basant sur les nombreux cas similaires au Québec, d'octroyer un mandat Fédération québécoise des Coopératives de Santé (FQCS) afin de mener une étude d'opportunité effectuée sur la viabilité d'une coopérative de santé à Sainte-Croix. Monsieur le maire explique qu'un plan d'action a ensuite été élaboré la FQCS afin de mettre en œuvre le projet. Il est important de noter que l'adhésion à ladite coopérative est sous une forme volontaire et ne sera pas obligatoire afin d'avoir accès à un médecin, ou même un accès privilégié. Monsieur le maire explique également que cette solution permettra de faciliter d'une part le recrutement de nouveaux médecins par la réduction de la charge administrative et d'autre part de développer des services de santé complémentaires. Monsieur le maire termine en invitant les gens à compléter le sondage et en informant les citoyens qu'il y aura des séances d'information dans chaque municipalité participante concernant ce projet, soit jeudi le 21 novembre à la salle Robert-Daigle pour ce qui a trait à Sainte-Croix.

310-2024

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - MOT DE MAIRE

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2024

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 - Séance ordinaire du 3 septembre 2024

5 - PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

7 - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

7.1 - Comptes à payer - Mois de septembre 2024

7.2 - Adoption / Règlement #718-2024 / Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

7.3 - Dépôt / Règlement #721-2024 / Règlement à l'effet de déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats aux fins d'abroger le règlement numéro 688-2023

7.4 - Avis de motion / Règlement #721-2024 / Règlement à l'effet de déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats aux fins d'abroger le règlement numéro 688-2023

7.5 - Dépôt / Règlement #722-2024 / Règlement modifiant le règlement #675-2022 afin de modifier le lieu de la tenue des séances du conseil municipal

7.6 - Avis de motion / Règlement #722-2024 / Règlement modifiant le règlement #675-2022 afin de modifier le lieu de la tenue des séances du conseil municipal

7.7 - Autorisation pour la conclusion d'une entente intermunicipale / Ressource en comptabilité

7.8 - Dépôt du rapport du maire suivant l'article 937 du Code Municipal du Québec - Réparations au réservoir de la rue Garneau

7.9 - Promesse de vente et d'achat / Vente d'une partie du lot 3 592 045 (6055-6057) rue Principale

7.10 - Promesse de vente et d'achat / vente des lots 5 573 276, 5 573 275, 5 573 274 et 5 573 270 (131, 141, 151 et 200 rue Demers)

7.11 - Octroi de mandat / Gré à Gré / Englobe corp. / Contrôle qualitatif des matériaux / Réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier

7.12 - Autorisation de paiement / Excavations Ste-Croix inc. / Démolitions des immeubles sis aux 6055-6057, 6183-6185, 6259-6261 et 6347-6351 rue Principale

8 - CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

8.1 - Comptes à payer - Mois de septembre 2024

9 – VOIRIE

9.1 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #3 / Pluritec ltée / Réfection de la rue du Bateau

9.2 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #6 / Pluritec ltée / Mandat d'études et plans et devis / Déplacement du cours d'eau de la rue Barbin

9.3 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #2 / Pluritec ltée / Plans et devis / Remplacement de glissières de sécurité

9.4 – Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #11 / Laboratoires d'expertises de Québec Ltée (LEQ) / Contrôle qualitatif des matériaux / Réfection de la rue Hamel

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2024

9.5 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #2 / Engloble Corp. / Contrôle qualitatif des matériaux / Réfection du 4e rang Ouest

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 - Adoption / Stratégie québécoise d'économie d'eau potable / Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2023

11 - AMÉNAGEMENT / URBANISME / DÉVELOPPEMENT

11.1 - Adoption / Règlement #719-2024 / Règlement modifiant le chapitre 3 du plan d'urbanisme #387-2007, « Grandes affectations et densité d'occupation »

11.2 - Adoption / Règlement #720-2024 / Règlement modifiant le règlement de zonage #389-2007 à des fins de concordance

11.3 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #2 / L'Atelier Urbain inc. / Rédaction d'un règlement sur les PIIA du Noyaux Villageois

12 - SERVICE DES INCENDIES

13 - LOISIRS ET CULTURE

13.1 - Embauche / Mme Sandra Ndangue / Poste de préposée temporaire au comptoir lunch

13.2 - Embauche / Mme Kelly-Anne Bergeron / Poste de préposée temporaire au comptoir lunch

14 – VARIA

14.1 - Entente d'entraide intermunicipale établissant la fourniture de services pour la sécurité civile

14.2 - Entente intermunicipale d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence

14.3 - CLSC de Laurier-Station / Appui aux demandes du milieu concernant la perte de services

14.4 - Office Municipalité d'Habitation / Solde et déficit final d'exploitation 2023

14.5 - Demande de commandite / Cégep de Thetford / Projet humanitaire en éducation spécialisée

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

311-2024

4.1 - SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 3 septembre 2024 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 - PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme Mylène Neault : Mme Neault informe les citoyens de la soirée d'Halloween, avec soirée dansante et parcours hanté, qui aura lieu le samedi 26 octobre à la salle Robert-Daigle à partir de 19h.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2024

M. Marc-Olivier Habel : M Habel informe les citoyens que l'autorisation pour l'installation des abris d'hiver est le 15 octobre.

Mme Mélanie Picard : Mme Picard avise les citoyens du début de la saison des quilles ouverte tous les dimanches de 12h30 à 16h30 sans réservations et les mardis soir et les fins de semaine sur réservation de 8 personnes et plus. Mme Picard informe également les citoyens qu'il est possible d'effectuer la location d'une salle privée pour les fêtes familiales en communiquant directement avec le service des loisirs.

M Alex Papineau : M Papineau informe les citoyens que le centre de conditionnement physique « *La Forge* » est nominé au gala entreprise de la Chambre de commerce de Lotbinière qui se tiendra le 7 novembre dans la catégorie municipale.

Mme Sophie Côté : Mme Côté rappelle à la population de la tenue de l'événement mensuel « *L'heure du conte* » le troisième samedi de chaque mois à 10h, soit le 19 octobre prochain. La bibliothèque sera ouverte pour les emprunts et les retours de 9h30 à midi dans le cadre de l'événement. Mme Côté informe également les citoyens que la Municipalité est à la recherche de bénévoles afin d'animer l'activité en question et que toute personne intéressée peut communiquer directement avec la bibliothèque.

Mme Carmen Demers : Mme Demers informe que le prochain tournoi de « *Ruff* » se tiendra le jeudi 31 octobre au Pavillon de service localisé sur la rue Gauthier à 19h et que le prochain voyage Laurier Québec aura lieu le lundi 7 octobre dont le départ se fera à 9h à l'hôtel de ville.

6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

- Information concernant l'emploi du mot « *communauté* » sur les oriflammes localisées sur la rue Laurier ;

7 - MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

312-2024

7.1 - COMPTES À PAYER - MOIS DE SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de septembre 2024 au montant de 373 272,35 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

SALAIRES DE SEPTEMBRE 2024

SALAIRES BRUTS DU 25 AOÛT AU 21 SEPTEMBRE 2024	ADMINISTRATION (DIRECTION, TRAVAUX PUBLICS, COMMUNICATIONS & LOISIRS)	29 193.77
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE, CULTURE POLYVALENTE, BIBLIOTHÈQUE, BRIGADIERS, SALLE DE QUILLES & GYM.	43 986.54
	AVANTAGES SOCIAUX	14 083.96
	SOUS-TOTAL	87 264.27

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) DE SEPTEMBRE 2024

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	16 866.97
	TOTAL	104 131.24

COMPTES PAYÉS DE SEPTEMBRE 2024 – RATIFICATION

ATELIER URBAIN	7 856.26	
261000419 SERVICES PROFESSIONNELS	7 856.26	HON. PROF. NO. 6 MANDAT PROGRAMME PARTICULIER URBANISME (FINAL)
CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES	457.21	
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	457.21	REMISE AOÛT 2024
CLAUDINE FONTAINE	59.97	
270120641 BIENS NON DURABLE - C./COMM	59.97	CAFÉ
DÉNEIGEMENT STE-CROIX ENR.	500.00	
5513600000 DEPOTS ET RETENUES DE	500.00	REMBOURSEMENT DÉPÔT GARANTIE
ÉCOLE LA MENNAIS (OPP)	200.00	
219000970 DONS ET SUBVENTIONS - O.B.N.L.	200.00	COMMANDITE OPP ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025
EIRS ÉQUIPEMENT D'INCENDIE RIVE-SUD INC.	132.22	
270153447 ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	132.22	BOYAU INCENDIE DÉFI PIERRE-LAVOIE

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2024

FILETS NAD'S (9216-0498 QUÉBEC INC.)	1 293.47	
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER	1 293.47	RÉPARATION FILETS BASEBALL
GARAGE LAURIER INC.	223.92	
222000525 ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	223.92	INSPECTION FORD F-150
GLS DICOM EXPRESS	19.73	
222000526 ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	9.85	FRAIS TRANSPORT
222000526 ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	9.88	FRAIS TRANSPORT
GROUPE PRO ACCÈS	1 301.62	
259000522 ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	1 301.62	RÉPARATION SYSTÈME PORTES AUTOMATIQUES
HOME HARDWARE	113.85	
270125522 ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	4.13	PINCEAU
222000526 ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	61.01	PILES
270125522 ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	10.83	ROULEAUX À PEINTURE
219000499 AUTRES FRAIS - ADM (CSST, ETC)	2.77	FRAIS DE RETARD
270126526 ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	8.26	CLÉS
222000527 ENT. ET REP. - AMEUB. INCENDIE	9.30	SACS POUBELLES
270125522 ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	17.55	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
HYDRO SOLUTION	28.72	
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	28.72	LOCATION CHAUFFE-EAU 6185 RUE PRINCIPALE
HYDRO-QUEBEC	3 857.04	
234050681 ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	50.56	SERVICE M-JUIN À M-AOÛT 2024
270125681 ELECTRICITE QUILLES	231.15	SERVICE JUILLET & AOÛT 2024
270121681 ELECTRICITE ASCENSEUR 786977	123.23	SERVICE JUILLET & AOÛT 2024
241400681 ELECTRICITE DEGRILLEUR 787041	226.26	SERVICE JUILLET & AOÛT 2024
222000681 CHAUFFAGE - P. INCENDIE 787314	508.33	SERVICE JUILLET & AOÛT 2024
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	34.36	SERVICE JUILLET & AOÛT 2024
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	24.75	SERVICE JUILLET & AOÛT 2024
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	30.76	SERVICE JUILLET & AOÛT 2024
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	995.70	SERVICE AOÛT 2024
234050681 ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	146.06	SERVICE AOÛT 2024
241502681 ELECT ST POMPAGE DU BATEAU	41.12	SERVICE JUILLET & AOÛT 2024
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	24.75	SERVICE JUILLET & AOÛT 2024
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	26.96	SERVICE AOÛT 2024
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	44.71	SERVICE AOÛT 2024
241300681 ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 348.34	SERVICE AOÛT 2024
IMPULSION CENTRE D'ENTRAINEMENT	2 586.94	
270126419 SERVICE PROF SALLE GYM	2 586.94	SERVICES PROFESSIONNELS AOÛT 2024
JEAN-FRANÇOIS LALIBERTÉ	36.20	
222000660 PRODUITS D'ENTRETIEN MENAGER	22.70	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
222000660 PRODUITS D'ENTRETIEN MENAGER	13.50	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
LES AMIS DE ZORRO	642.41	
229300451 GARDIENN - ANMAUX	642.41	SERVICES ANIMALIERS
M.R.C. DE LOTBINIERE	44 617.55	
237000951 QUOTE-PART MRC -TRANSPORT	9 816.00	QUOTE-PART TRANSPORT COLLECTIF 2024
222001951 QUOTE-PART MRC - ADM.	4 623.36	QUOTE-PART MRC SÉCURITÉ INCENDIE 2024 3/4
215000951 QUOTE-PART MRC - EVALUATION	6 221.57	QUOTE-PART MRC ÉVALUATION 2024 9/12
245120951 QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAR	10 930.55	QUOTE-PART MRC ENFOUISSEMENT SANITAIRE 2024 9/12
249000951 QUOTE-PART MRC-VID FOSSES	11 418.75	QUOTE-PART MRC GESTION BOUES FOSSES SEPTIQUES 2024 3/4
245235446 ENLEVEMENT MATIÈRES	1 607.32	QUOTE-PART MRC PGMR 2024 3/4
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	29 411.60	
5513825000 RQAP A PAYER	1 327.93	REMISE AOÛT 2024
5513860000 R.A.M.Q. A PAYER	4 890.62	REMISE AOÛT 2024
5513850000 R.R.Q. A PAYER	9 857.18	REMISE AOÛT 2024
5513871000 C.S.S.T. A PAYER	1 848.26	REMISE AOÛT 2024
5513890000 CNT A PAYER EMPLOYEUR	47.06	REMISE AOÛT 2024
5513841000 IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	130.00	REMISE AOÛT 2024
5513840000 IMPOT PROVINCIAL A PAYER	11 310.55	REMISE AOÛT 2024
MULTI-SERVICES MD	287.44	
270150522 ENTR. PARC J.G. FOURNIER	287.44	SERVICE TONTE DE GAZON
OMBRAGES	1 622.07	
270240522 ENT ET RÉP ÉGLISE SAINTE-CROIX	1 622.07	HON. SUPPLÉMENTAIRES FORMATION ACCÈS À DISTANCE ÉCLAIRAGE ÉGLISE
PAGES JAUNES	144.25	
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	144.25	SERVICE SEPTEMBRE 2024
POSTES CANADA	212.54	
270150321 TIMBRES POSTES - LOISIRS	212.54	PROGRAMMATION LOISIRS AUTOMNE 2024
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	12 309.60	
5513820000 ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	2 786.56	REMISE AOÛT 2024
5513816000 IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	130.00	REMISE AOÛT 2024
5513815000 IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	9 393.04	REMISE AOÛT 2024
RLNO MUNICIPALITÉ DE LOTBINIÈRE	32 299.80	
245220446 MATIERES RECYCLABLES TRI	3 941.06	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 9/12
245210446 ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	6 260.16	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 9/12
245110446 ENL. DES ORDURES/CONTRAT	4 460.75	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 9/12
245300446 ENL. ENCOMBRANTS-CONTENEURS	6 974.24	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 9/12
245235446 ENLEVEMENT MATIÈRES	4 366.40	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 9/12
245110446 ENL. DES ORDURES/CONTRAT	6 297.19	QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES 2024 9/12
SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE	4 863.61	
5513870000 ASS. COLLECTIVES A PAYER	4 863.61	POLICE NO. 48842 SEPTEMBRE 2024
SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF	32 762.00	
5411200000 BANQUE - COMPTE GENERAL 2-20	32 762.00	PROGRAMME SUBVENTION TRANSPORT ADAPTÉ
TELUUS COMMUNICATIONS INC.	496.39	
241200331 TELEPHONE - U/EAU 796-2180	120.38	SERVICE AOÛT 2024
270150331 TELEPHONE LOISIRS	112.77	SERVICE SEPTEMBRE 2024
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	37.59	SERVICE SEPTEMBRE 2024
259000331 TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	37.61	SERVICE SEPTEMBRE 2024
241400331 TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	37.60	SERVICE SEPTEMBRE 2024
259000331 TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	37.61	SERVICE SEPTEMBRE 2024
222000331 TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	37.61	SERVICE SEPTEMBRE 2024
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	37.61	SERVICE SEPTEMBRE 2024
241300331 TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	37.61	SERVICE SEPTEMBRE 2024
TELUUS IP	479.17	
211000331 TELEPHONE CELL. 806-6809	35.10	SERVICE SEPTEMBRE 2024
270126331 TELEPHONE/INTERNET SALLE GYM	35.10	SERVICE SEPTEMBRE 2024
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	105.27	SERVICE SEPTEMBRE 2024
261000331 TELEPHONE-URBANISME	35.08	SERVICE SEPTEMBRE 2024
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	35.09	SERVICE SEPTEMBRE 2024
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	58.09	SERVICE SEPTEMBRE 2024
270150331 TELEPHONE LOISIRS	140.36	SERVICE SEPTEMBRE 2024
270125331 TELEPHONE/INTERNET QUILLES	35.08	SERVICE SEPTEMBRE 2024
TELUUS MOBILITE	533.24	
270150331 TELEPHONE LOISIRS	70.39	SERVICE SEPTEMBRE 2024
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	11.50	SERVICE SEPTEMBRE 2024
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	11.50	SERVICE SEPTEMBRE 2024
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	52.34	SERVICE SEPTEMBRE 2024
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	133.56	SERVICE SEPTEMBRE 2024
270120331 TELEPHONE CELL. - C/COMM.	63.89	SERVICE SEPTEMBRE 2024
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	52.34	SERVICE SEPTEMBRE 2024
222000331 TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	80.96	SERVICE SEPTEMBRE 2024
270150331 TELEPHONE LOISIRS	56.76	SERVICE SEPTEMBRE 2024
THIBAUT & ASSOCIÉS	114.98	
222000526 ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	114.98	RÉPARATION ÉQUIPEMENT

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2024

VIDÉOTRON LTÉE		207.79	
270126331	TELEPHONE/INTERNET SALLE GYM	87.12	SERVICE SEPTEMBRE 2024
261000331	TELEPHONE-URBANISME	40.23	SERVICE OCTOBRE 2024
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	40.22	SERVICE OCTOBRE 2024
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	40.22	SERVICE OCTOBRE 2024
	Total :	179 671.59	

COMPTES À PAYER DE SEPTEMBRE 2024

ALEX PAPINEAU		500.00	
211000527	ENT ET RÉP-AMEUBLEMENT	500.00	COMPENSATION ANNUELLE PORTABLE CONSEIL MUNICIPAL 2024
ASCENSEURS TK (CANADA) LIMITÉE		1 181.47	
270121522	ENTRETIEN ASCENSEUR	1 181.47	ENTRETIEN OCTOBRE À DÉCEMBRE 2024
BANQUE NATIONALE DU CANADA (MASTERCARD)		2 610.97	
270125649	PIÈCES & ACCESSOIRES QUILLES	74.67	ACHATS DIVERS FOURNITURES
270125649	PIÈCES & ACCESSOIRES QUILLES	114.96	ACHAT CASSE-CROÛTE & RÉFRIGÉRATEUR
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	102.33	ACHAT CASSE-CROÛTE & RÉFRIGÉRATEUR
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	94.10	ACHAT CASSE-CROÛTE
2308050721	ENTR. PARC J. G. FOURNIER TJJ	8.32	FRAIS ADDENDAS RÉAMÉNAGEMENT PARC JEAN-GUY FOURNIER
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	125.00	ESSENCE SIERRA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	125.00	ESSENCE SIERRA
270150631	ESSENCE LOISIRS	88.57	ESSENCE LOISIRS
270150631	ESSENCE LOISIRS	56.00	ESSENCE LOISIRS
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	149.79	ESSENCE INCENDIE
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	72.00	DIESEL TRACTEUR KUBOTA
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	79.12	ESSENCE INCENDIE
270150631	ESSENCE LOISIRS	26.42	ESSENCE LOISIRS
270150631	ESSENCE LOISIRS	78.68	ESSENCE LOISIRS
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	105.00	ESSENCE SIERRA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	122.08	ESSENCE TRANSIT
270150631	ESSENCE LOISIRS	65.00	ESSENCE LOISIRS
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	56.50	ESSENCE INCENDIE
270150631	ESSENCE LOISIRS	62.01	ESSENCE LOISIRS
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	70.15	DIESEL TRACTEUR KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	110.00	ESSENCE SIERRA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	117.65	ESSENCE TRANSIT
270150631	ESSENCE LOISIRS	39.00	ESSENCE LOISIRS
270150631	ESSENCE LOISIRS	69.00	ESSENCE LOISIRS
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	110.00	ESSENCE SIERRA
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	205.77	ACHAT BAR
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	59.50	PERMIS ALCOOL HALLOWEEN
213000496	-FRAIS DE BANQUE	-137.95	CRÉDIT FRAIS D'INTÉRÊT
213000496	-FRAIS DE BANQUE	-0.76	INTÉRÊTS COMPENSATOIRES
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	19.13	ÉTAMPE
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	20.47	ÉTAMPE
270120526	ENTR.MACH. OUTILL. EQUIP.C/COM	47.50	ENTRETIEN ASPIRATEUR
270120526	ENTR.MACH. OUTILL. EQUIP.C/COM	57.49	BATTERIE ASPIRATEUR
219000970	DONS ET SUBVENTIONS - O.B.N.L.	218.46	SOIRÉE BÉNÉFICE DOMAINE JOLY-DE LOTBINIÈRE GRAND BAL EN FLEURS
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	0.01	TEST PAIEMENT PERMIS EN LIGNE
BIBBY STE-CROIX INC.		2 296.63	
270126522	ENT ET RÉP BATIMENT SALLE GYM	2 296.63	50% FRAIS MODIFICATION THERMOSTATS
BIONEST		6 626.40	
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS	3 975.84	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS	2 650.56	ENTRETIEN TERTIAIRE DE DÉSINFECTION (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
BI-SPORTS LE FOURNISSEUR OFFICIEL		110.37	
270195526	ENT RÉP MACH/OUT/ÉQUIP POLY	110.37	SAC POUR ÉQUIPEMENT TAEKWANDO
BOUTIQUE DE QUILLES BUFFA INC.		1 658.83	
270126526	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	1 658.83	SOULIERS DE LOCATION
BUROPRO CITATION INC.		176.00	
270150670	PAPETERIE - LOISIRS	105.13	ACHATS DIVERS PAPETERIE
270150670	PAPETERIE - LOISIRS	70.87	ACHAT PAPETERIE
CAPITALE EN FÊTE		764.01	
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	764.01	JEUX GONFLABLE ACTIVITÉ NOËL 2024 1/2
COMPASS MINERALS CANADA CORP.		8 170.79	
241200635	USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	8 170.79	SEL POUR ADOUCISSEURS
CONCEPTION MIRAJO		4 771.46	
270126649	PIECES ET ACCESSOIRES GYM	4 771.46	AUTOCOLLANTS VINYLE
CONSTRUCTION S.R.B.		601.47	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	601.47	SCIAGE DE BORDURE (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
DENEIGEMENT LAURIER INC.		994.53	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	994.53	NIVELLEMENT RUE AQUEDUC & 2E RANG OUEST
DOCUMENT EXPRESS ENR.		2 970.03	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	1 422.93	AVIS MUNICIPAL AOÛT 2024
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	1 422.93	AVIS MUNICIPAL SEPTEMBRE 2024
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	124.17	AFFICHES DÉVELOPPEMENT RUES THIBODEAU, POULIOT, GAUTHIER & LECLERC
ECO VERDURE		929.44	
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	481.46	AÉRATION TERRAIN SOCCER C
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	227.65	AÉRATION TERRAIN SOCCER D
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	220.33	AÉRATION TERRAIN BASEBALL
ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE LOISIRS		86.35	
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	23.00	ACHAT CASSE-CROÛTE
270192340	ACTIVITÉS CLUB DES	57.45	FOURNITURES FESTIVAL DES CHAMPIGNONS
270125522	ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	5.90	PLATEAUX PEINTURE
ÉRIC VACHON - PETITE CAISSE COMITÉ PLEIN-AIR		172.00	
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	123.10	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	22.70	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	26.20	ACHAT ENTRETIEN
EUROFINS ENVIRONEX		1 258.39	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	40.24	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	123.02	ANALYSE D'EAU
241400411	ANALYSE DES EAUX USÉES	141.42	ANALYSE D'EAU USÉE
241200411	ANALYSE DE L'EAU	123.02	ANALYSE D'EAU
241400411	ANALYSE DES EAUX USÉES	275.94	ANALYSE D'EAU USÉE
241200411	ANALYSE DE L'EAU	28.17	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	82.78	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	139.12	ANALYSE D'EAU
241200411	ANALYSE DE L'EAU	123.02	ANALYSE D'EAU
241400411	ANALYSE DES EAUX USÉES	181.66	ANALYSE D'EAU USÉE
FERME ROGER LAMBERT ET FILS S.E.N.C.		114.98	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	114.98	DÉBROUSSAILLAGE TERRAIN RUE ERNEST-BLOUIN
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE		35.75	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	35.75	AVIS MUTATION
FRANCIS MATTE		60.00	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	60.00	COMPENSATION CELLULAIRE SEPTEMBRE 2024
GROUPE ACCESS BY MSP CORP		485.65	
269000347	INTERNET (PLAGE & ENTR.)	485.65	SERVICE SEPTEMBRE 2024
GROUPE CASTONGUAY INC.		815.18	
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	201.21	RÉPARATION LAMPADAIRE
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	613.97	RÉPARATION LAMPADAIRE

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2024

HOME HARDWARE		164.20	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	34.13	RUBAN À MESURER
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	8.27	PEINTURE
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	23.48	MÈCHES
259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	31.02	AMPOULES
259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	4.13	CLÉS
270125522	ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	42.53	RUBAN
259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	8.26	CLÉS
259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	12.38	CLÉS
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	-16.51	CRÉDIT CLÉS
259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	16.51	CLÉS
HYDRO-QUEBEC		2 882.17	
241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2 150.02	SERVICE MI-AOÛT À MI-SEPTEMBRE 2024
270120681	ELECTRICITE - C/ COMM. 786415	732.15	SERVICE MI-AOÛT À MI-SEPTEMBRE 2024
IMPULSION CF LAURIER (9492-1905 QC INC.)		1 971.83	
270126419	SERVICE PROF SALLE GYM	574.88	ACTIVITÉ PORTES OUVERTES GYM
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	1 396.95	COURS MISE EN FORME AUTOMNE 2024
JEAN-FRANÇOIS LALIBERTÉ		75.51	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	75.51	ACHATS DIVERS FOURNITURES
JOSIANNE TARDIF		487.50	
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	487.50	CONTRAT TAEKWANDO AUTOMNE 2024 1/2
LES PROS DU FITNESS S.E.N.C.		203.30	
270126526	ENT ET RÉP MACH/OUT SALLE GYM	203.30	RÉPARATION ÉQUIPEMENT
LES PTITS MOTEURS SAINTE-CROIX INC.		1 131.93	
270190631	ESSENCE & HUILE- ENT. SKI FOND	83.47	HUILE À CHAÎNE
2304000725	MACH. OUTILL. EQUIP. VOIRIE	1 048.46	TAILLE-HAIES
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY		774.63	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	404.70	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	-20.99	CRÉDIT ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	82.85	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	258.88	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	49.19	ACHATS VOLUMES
M.R.C. DE LOTBINIERE		5 037.34	
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	2 928.94	SUPPORT INFORMATIQUE & ACHATS ÉQUIPEMENTS
213000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE, ADM.	2 108.40	SUPPORT INFORMATIQUE & ACHATS ÉQUIPEMENTS
MARC-OLIVIER ABEL		500.00	
211000527	ENT ET RÉP-AMEUBLEMENT	500.00	COMPENSATION ANNUELLE PORTABLE CONSEIL MUNICIPAL 2024
MELIOR MEDIA INC.		1 255.52	
213000341	PUBL. INFOR - JOURNAUX, REVUES	1 255.52	SEMAINE DES MUNICIPALITÉS
MÉLISSA CASTONGUAY		30.00	
270125331	TELEPHONE/INTERNET QUILLES	30.00	COMPENSATION CELLULAIRE SEPTEMBRE 2024
MILOT, STEPHANE		267.97	
232000310	FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	75.52	FRAIS DÉPLACEMENT AOÛT 2024
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	91.97	FRAIS DÉPLACEMENT AOÛT 2024
232000310	FRAIS DE DEPLACEMENT - VOIRIE	100.48	FRAIS DÉPLACEMENT SEPTEMBRE 2024
MORENCY,SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L.		1 541.56	
219000412	SERV. JURIDIQUE AUTRES	1 541.56	HON. PROF. DOSSIER ADMINISTRATION
MUNICIPALITÉ DE LAURIER-STATION		4 182.95	
261000459	SERV. TECHN. PART. RESS. URB.	3 214.71	RESSOURCE PARTAGÉE URBANISME DU 4 AU 31 AOÛT 2024
261000459	SERV. TECHN. PART. RESS. URB.	968.24	RESSOURCE PARTAGÉE SOUTIEN URBANISME DU 4 AU 31 AOÛT 2024
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT		3 613.61	
222000454	FORMATION ET	3 613.61	FORMATION & EXAMENS (3)
MYLÈNE NEAULT		500.00	
211000527	ENT ET RÉP-AMEUBLEMENT	500.00	COMPENSATION ANNUELLE PORTABLE CONSEIL MUNICIPAL 2024
NORA BYRNE		1 260.00	
270195447	SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	1 260.00	COURS YOGA AUTOMNE 2024 1/2
PAMELLA MARION		30.00	
270150331	TELEPHONE LOISIRS	30.00	COMPENSATION CELLULAIRE SEPTEMBRE 2024
PHARMACIE STE-CROIX		28.50	
270125660	PRODUITS D'ENTRETIEN QUILLES	28.50	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
PREVIMED INC.		350.00	
223100675	MEDICAMENTS & FOURN. MEDIC.	350.00	LOCATION ANNUELLE CYLINDRES OXYGÈNE
PRODUITS CAPITAL INC.		156.19	
259000660	PROD. D'ENT/PAVILLON ET ABRI	156.19	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
SANI BLEU		1 135.96	
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET.	567.98	LOCATION TOILETTE (PARC DÉTENTE & CHABOT) DU 24-08-2024 AU 23-09-2024
270151526	MACH OUT AUTRES PARCS/DET.	567.98	LOCATION TOILETTE (PARC DÉTENTE & CHABOT) DU 24-09-2024 AU 23-10-2024
SANI-ORLÉANS INC.		3 156.06	
241400445	GESTION BOUES - DEGRILLEUR	1 155.50	NETTOYAGE STATIONS POMPAGE & DÉGRILLEUR
241500445	GESTION BOUES - ST. POMPAGE	2 000.56	NETTOYAGE STATIONS POMPAGE & DÉGRILLEUR
SERVICE D'INCENDIE EN COMMUN		1 562.71	
222000442	SERV.RECUS ENT. MUNICIPALITES	895.72	ENTRAIDE INCENDIE (236, RUE PICARD) LE 18-07-2024
222000442	SERV.RECUS ENT. MUNICIPALITES	666.99	ENTRAIDE INCENDIE (236, RUE PICARD) LE 15-08-2024
SOPHIE CÔTÉ		500.00	
211000527	ENT ET RÉP-AMEUBLEMENT	500.00	COMPENSATION ANNUELLE PORTABLE CONSEIL MUNICIPAL 2024
STÉPHANE DION		500.00	
211000527	ENT ET RÉP-AMEUBLEMENT	500.00	COMPENSATION ANNUELLE PORTABLE CONSEIL MUNICIPAL 2024
STEVE ROBERT GRAPHIQUE		196.61	
270125522	ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	196.61	AFFICHES ALLÉES QUILLES
SUPERMARCHE STE-CROIX INC.		195.62	
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	95.30	ACHAT CASSE-CROÛTE
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	26.32	EAU, FILTRES À CAFÉ, LAIT & CRÈME À CAFÉ
270125610	ACHAT CASSE-CROÛTE/BAR	41.25	ACHAT CASSE-CROÛTE
270125660	PRODUITS D'ENTRETIEN QUILLES	9.19	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
270192340	ACTIVITÉS CLUB DES	12.28	ACHATS FOURNITURES FESTIVAL DES CHAMPIGNONS
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	11.28	EAU & CRÈME À CAFÉ
SYSTEMES SECURITE CONCEPT ENR.		220.75	
259000451	LOCATION ALARME PAVILLON	220.75	FRAIS RACCORDEMENT CENTRALE SURVEILLANCE DU 20-09-2024 AU 20-09-2025
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES		279.60	
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	255.30	PHOTOCOPIES DU 04-08-2024 AU 03-09-2024
270150516	LOC MACH OUT EQUIP LOISIRS	15.49	PHOTOCOPIES DU 11-08-2024 AU 10-09-2024
232000516	LOC. MAC, OUTILLAGE, EQUIPEMEN	8.81	PHOTOCOPIES DU 30-08-2024 AU 29-09-2024
TOXYSCAN INC.		1 092.26	
232000494	COTISATION & ABONNEMENT VOIRIE	1 092.26	RENOUVELLEMENT ANNUEL LOGICIEL JUSQU'AU 31-10-2025
TRANSPORT LOTBINIERE INC.		540.38	
270192340	ACTIVITÉS CLUB DES	540.38	TRANSPORT FESTIVAL DES CHAMPIGNONS
TRANSPORT TILLY INC.		270.19	
270192340	ACTIVITÉS CLUB DES	270.19	TRANSPORT FESTIVAL DES CHAMPIGNONS
VIDÉOTRON LTÉE		169.85	
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	82.73	SERVICE OCTOBRE 2024
270126331	TELEPHONE/INTERNET SALLE GYM	87.12	SERVICE OCTOBRE 2024
WAJAX LIMITÉE		15 814.12	
241301521	ENT. & REP. - S/POMP. STE-CROIX	7 044.75	FRAIS LOCATION GÉNÉRATRICE SEPTEMBRE 2024
241301521	ENT. & REP. - S/POMP. STE-CROIX	8 769.37	FRAIS LOCATION GÉNÉRATRICE AOÛT 2024
Total :		89 469.52	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2024

313-2024

7.2 - ADOPTION / RÈGLEMENT #718-2024 / RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

ATTENDU QUE les dispositions prévues aux articles 145.21 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c.A-19.1) permettent aux municipalités, par règlement, d'assujettir la délivrance d'un permis de lotissement, d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux ;

ATTENDU QUE l'installation desdits services par la Municipalité requiert des investissements et des dépenses affectant son crédit et son pouvoir d'emprunt ;

ATTENDU QU'il est important de prévoir des mécanismes efficaces afin de permettre le développement de la Municipalité en adéquation avec les principes énoncés dans les règlements d'urbanisme et dans le respect de la capacité financière des contribuables ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement no. 373-2006, intitulé « *Règlement déterminant les obligations que devront assumer la Municipalité et le promoteur de nouveaux développements privés ou existants requérant l'extension des services d'aqueduc et/ou d'égouts en vue de nouvelles constructions à l'intérieur des limites du territoire de Sainte-Croix* », le 7 mars 2006 ;

ATTENDU QUE le Conseil désire adopter un nouveau règlement adapté aux nouvelles réalités de la Municipalité de Sainte-Croix et ainsi abroger le règlement antérieur ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 3 septembre 2024 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement fut déposé à la séance ordinaire du 3 septembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** le présent règlement portant le numéro 718-2024 intitulé « *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* » soit adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi ce qu'il suit.
- **QUE** le règlement #718-2024 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité ;
- **QUE** le règlement #718-2024 entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

314-2024

7.3 - DÉPÔT / RÈGLEMENT #721-2024 / RÈGLEMENT À L'EFFET DE DÉLÉGUER À TOUT FONCTIONNAIRE OU EMPLOYÉ DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AUX FINS D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 688-2023

ATTENDU QUE le conseil peut faire, amender ou abroger des règlements pour déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité de Sainte-Croix suivant l'article 961.1 du *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU QUE le règlement numéro 688-2023 a été adopté le 3 juillet 2023 à cette fin ;

ATTENDU QUE les délégations de pouvoir autorisées par ce règlement ne correspondent plus aux besoins de l'administration et doivent être révisées;

ATTENDU QUE le présent règlement abroge le règlement numéro 688-2023;

ATTENDU QUE le conseil déposé le projet de règlement à la séance ordinaire du conseil municipal du 1er octobre 2024 ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1er octobre 2024 ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2024

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** le projet de règlement #721-2021 intitulé « *Règlement à l'effet de déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats aux fins d'abroger le règlement numéro 688-2023* » soit adopté à une séance subséquente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

315-2024

7.4 - AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT #721-2024 / RÈGLEMENT À L'EFFET DE DÉLÉGUER À TOUT FONCTIONNAIRE OU EMPLOYÉ DE LA MUNICIPALITÉ LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AUX FINS D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 688-2023

AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté à une prochaine séance, le règlement #721-2024 intitulé « *Règlement à l'effet de déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats aux fins d'abroger le règlement numéro 688-2023* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

316-2024

7.5 - DÉPÔT / RÈGLEMENT #722-2024 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT #675-2022 AFIN DE MODIFIER LE LIEU DE LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QU'en vertu des dispositions des articles 145 et 148 du Code municipal du Québec, une municipalité locale peut par règlement régir l'endroit et le calendrier de la tenue des séances ordinaires du conseil municipal ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement #675-2022 le 6 septembre 2022 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné à la séance du conseil municipal tenue le 20 août 2024 ;

ATTENDU QU'en raison des travaux à venir à l'hôtel de ville, la Municipalité doit modifier temporairement le lieu de la tenue de ses séances du conseil ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} octobre 2024 ;

ATTENDU QU'un avis de motion sera donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 1^{er} octobre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** le projet de règlement #722-2024 intitulé « *Règlement modifiant le règlement #675-2022 afin de modifier le lieu de la tenue des séances du conseil municipal* » soit adopté à une séance subséquente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

317-2024

7.6 - AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT #722-2024 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT #675-2022 AFIN DE MODIFIER LE LIEU DE LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté à une prochaine séance, le règlement #722-2024 intitulé « *Règlement modifiant le règlement #675-2022 afin de modifier le lieu de la tenue des séances du conseil municipal* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2024

318-2024

7.7 - AUTORISATION POUR LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE / RESSOURCE EN COMPTABILITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix, depuis un an, a subi de nombreux changements organisationnels suite au changement de direction générale ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir d'une ressource au niveau de la gestion comptable ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix et la municipalité de Laurier-Station désirent donc se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à l'entente intermunicipale au service de la comptabilité ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

- **QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Croix autorise la conclusion d'une entente relative à l'entente intermunicipale du service de la comptabilité avec la municipalité de Laurier-Station. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite ;
- **QUE** le conseil désigne Mme Mélanie Picard, mairesse suppléante, et M Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, afin de signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.8 - DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUIVANT L'ARTICLE 937 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC - RÉPARATIONS AU RÉSERVOIR DE LA RUE GARNEAU

En vertu de l'article 937 du *Code municipal*, le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport du Maire concernant l'attribution d'un contrat d'urgence relatif à la réparation de la pompe incendie du réservoir d'eau portable localisé au 100, rue Gauthier.

319-2024

7.9 - PROMESSE DE VENTE ET D'ACHAT / VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 3 592 045 (6055-6057) RUE PRINCIPALE

ATTENDU la réception d'une proposition d'achat de la part de monsieur Thomas Caron concernant une partie du lot 3 592 045 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Lotbinière (6055-6057 rue Principale) ;

ATTENDU QUE le prix de vente pour l'ensemble des lots est fixé à 6\$ du pied carré, pour une superficie approximative de 1 480,9 pieds carrés, donc, pour un montant approximatif de 95 641,62\$ taxes en sus ;

ATTENDU QU'un acompte correspondant à dix pour cent (10%) du prix de vente avant les taxes sera demandé à l'acquéreur, soit, un montant de 9 564,16 \$;

ATTENDU QUE le montant versé en acompte sera déduit du montant payable au moment de la signature de l'acte notarié relatif à chaque lot;

ATTENDU QUE ce conseil a pris connaissance du projet de promesse de vente et d'achat en date de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement ;

- **D'AUTORISER** monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, à signer la promesse de vente et d'achat au nom de la Municipalité de Sainte-Croix;
- **D'AUTORISER** la vente, à monsieur Thomas Caron, d'une partie du lot 3 592 045 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Lotbinière (6055-6057 rue Principale) ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2024

- **DE** fixer un délai pour la signature du contrat notarié de quatre-vingt-dix (90) jours, calculé à partir de la date de signature de la promesse de vente et d'achat ;
- **QUE** la vente soit effectuée selon les conditions de vente prescrites à la promesse de vente et d'achat;
- **D'AUTORISER** monsieur le maire, Stéphane Dion, ainsi que monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'acte notarié de la présente vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

320-2024

7.10 - PROMESSE DE VENTE ET D'ACHAT / VENTE DES LOTS 5 573 276, 5 573 275, 5 573 274 ET 5 573 270 (131, 141, 151 ET 200 RUE DEMERS)

ATTENDU la réception d'une proposition d'achat de la part de l'entreprise « *Ultima Immobilier inc.* » concernant les lots 5 573 276, 5 573 275, 5 573 274 et 5 573 270 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Lotbinière, pour la construction de résidences unifamiliales ;

ATTENDU QUE le prix de vente pour l'ensemble des lots est fixé à 203 605,80 \$ taxes en sus ;

ATTENDU QU'un acompte de 30 291,72 \$ a été remis à la Municipalité, tel qu'il appert à la résolution #370-2023 ;

ATTENDU QUE le montant versé en acompte sera déduit du montant payable au moment de la signature de l'acte notarié relatif à chaque lot;

ATTENDU QUE ce conseil a pris connaissance du projet de promesse de vente et d'achat en date de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement ;

- **D'AUTORISER** monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, à signer la promesse de vente et d'achat au nom de la Municipalité de Sainte-Croix;
- **D'AUTORISER** la vente, à « *Ultima Immobilier inc.* », des lots 5 573 276, 5 573 275, 5 573 274 et 5 573 270 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Lotbinière ;
- **DE** fixer un délai pour la signature du contrat notarié de quatre-vingt-dix (90) jours, calculé à partir de la date de signature de la promesse de vente et d'achat ;
- **QUE** la vente soit effectuée selon les conditions de vente prescrites à la promesse de vente et d'achat;
- **D'AUTORISER** monsieur le maire, Stéphane Dion, ainsi que monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, à signer l'acte notarié de la présente vente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

321-2024

7.11 - OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / ENGLOBE CORP. / CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX / RÉAMÉNAGEMENT DU PARC JEAN-GUY-FOURNIER

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de réaménagement complet du parc Jean-Guy-Fournier

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Patriarche Architecture inc.* » pour la mise à jour de l'esquisse d'aménagement, la préparation des documents préliminaires et définitifs, ainsi que la surveillance partielle des travaux, tel qu'il appert à la résolution #430-2023 ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2024

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Pluritec ltée.* » pour les services d'ingénieries impératifs à la réalisation du projet, tel qu'il appert à la résolution #431-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé le contrat à l'entreprise « *Groupe Relief inc.* » pour la réalisation des travaux de réaménagement dudit du parc Jean-Guy-Fournier suite à un processus d'appel d'offres publics, tel qu'il appert à la résolution #228-2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit désormais octroyer un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier ;

ATTENDU la réception d'une offre de services de la firme « *Englobe corp.* » datée du 1er octobre 2024, au montant de 16 408,36\$ incluant les taxes, pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** l'octroi d'un mandat à la firme « *Englobe corp.* » au montant de 16 408,36\$ incluant les taxes pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier, tel que plus amplement détaillée à l'offre de services datée du 1er octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

322-2024

7.12 - AUTORISATION DE PAIEMENT / EXCAVATIONS STE-CROIX INC. / DÉMOLITIONS DES IMMEUBLES SIS AUX 6055-6057, 6183-6185, 6259-6261 ET 6347-6351 RUE PRINCIPALE

ATTENDU QUE la Municipalité a fait l'acquisition des immeubles sis aux 6055-6057, 6183-6185, 6259-6261 et 6347-6351 rue Principale ;

ATTENDU QUE conformément aux critères, règles et procédures énoncés au Règlement régissant la démolition d'immeubles #694-2023 et à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Comité de démolition, le 28 mai 2024, a rendu 4 décisions pour autoriser la démolition de ces immeubles ;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a confirmé les décisions du Comité de démolition, tel qu'il appert aux résolutions #198-2024, #199-2024, #200-2024 et #201-2024 ;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière, dans une lettre datée du 15 juillet 2024, a confirmé à la Municipalité qu'elle n'avait pas l'intention de se prévaloir du pouvoir de désaveu prévu au 3e alinéa de l'article 148.0.20.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* quant aux demandes de démolitions des immeubles localisés au 6055-6057, 6183-6185, 6259-6261 et 6347-6351 rue Principale, conformément aux résolutions de la MRC #209-07-2024, 210-07-2024, 211-07-2024 et 212-07-2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité peut désormais procéder à ces démolitions ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à l'entreprise « *Les Excavations Ste-Croix inc.* », tel qu'il appert à la résolution #250-2024 ;

ATTENDU la réception de la facture #010947 datée du 23 septembre 2024 au montant de 71 048,80 \$ incluant les taxes et de la facture #010916 datée du 30 août 2024 au montant de 46 909,80\$ incluant les taxes de l'entreprise « *Les Excavations Ste-Croix inc.* »,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par, et résolu à l'unanimité des conseillers :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2024

- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise « *Les Excavations Ste-Croix inc.* » des factures #01947 et #010916 d'un montant totalisant 117 958,60 \$ incluant les taxes pour les travaux exécutés dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #250-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 - CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

323-2024

8.1 - COMPTES À PAYER - MOIS DE SEPTEMBRE 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de septembre 2024 au montant de 75 751,51 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

SALAIRES DE SEPTEMBRE 2024

SALAIRES BRUTS DU 25 AOÛT AU 21 SEPTEMBRE 2024	ADMINISTRATION (DIRECTION)	
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	6 349.21
	AVANTAGES SOCIAUX	977.57
	SOUS-TOTAL	7 326.78

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) DE SEPTEMBRE 2024

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	104.11
	TOTAL	7 430.89

COMPTES PAYÉS DE SEPTEMBRE 2024 – RATIFICATION

CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES	30.60	
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	30.60	REMISE AOÛT 2024
COTE FLEURY INC.	126.47	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	126.47	RÉPARATION CAMÉRAS
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	439.84	
5513850000 R.R.Q. A PAYER	209.64	REMISE AOÛT 2024
5513871000 C.S.S.T. A PAYER	20.78	REMISE AOÛT 2024
5513841000 IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	20.00	REMISE AOÛT 2024
5513860000 R.A.M.Q. A PAYER	30.90	REMISE AOÛT 2024
5513865000 COMMISSION NORMES TRAVAIL	0.90	REMISE AOÛT 2024
5513820000 RQAP A PAYER	21.38	REMISE AOÛT 2024
5513840000 IMPOT PROV. A PAYER	136.24	REMISE AOÛT 2024
MONROY INC.	2 793.03	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	2 793.03	ACHAT RESTAURANT
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	187.36	
5513825000 C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	57.11	REMISE AOÛT 2024
5513816000 IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	20.00	REMISE AOÛT 2024
5513815000 IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	110.25	REMISE AOÛT 2024
SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE	835.70	
5513870000 ASS. COLLECTIVE A PAYER	835.70	POLICE NO. 48842 SEPTEMBRE 2024
SANI-ORLÉANS INC.	1 026.16	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	1 026.16	NETTOYAGE PLUVIAL & SANITAIRE
TELUS COMMUNICATIONS INC.	97.73	
270125331 TELEPHONE ET CELLULAIRE	97.73	INTERNET SERVICE SEPTEMBRE 2024
VISA DESJARDINS - ÉRIC VACHON	668.53	
270160526 ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	668.53	LOGOS SOUS GLACE 1/2
	Total : 6 205.42	

COMPTES À PAYER DE SEPTEMBRE 2024

ALEX COULOMBE LTEE	287.49	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	-13.35	CRÉDIT ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	-13.35	CRÉDIT ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	-34.04	CRÉDIT ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	-3 098.13	CRÉDIT ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	2 705.59	ACHAT RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	5.18	RISTOURNES VERSÉES EN TROP
270180610 ACHATS - RESTAURANT	735.59	ACHAT RESTAURANT
BI-SPORTS	45.89	
270180650 ACHATS - MAGASIN DE SPORTS	45.89	LACETS

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2024

BUOPRO CITATION INC.		238.05	
270148670	PAPETERIE, FOURN. & IMPR.LIVRE	238.05	ACHATS DIVERS PAPETERIE
COTE FLEURY INC.		8 458.83	
2308600725	IMM- MACH. OUTIL, EQUIP. ARENA	8 458.83	AJOUT CAMÉRAS
GROUPE CASTONGUAY INC.		108.77	
270161522	ENTR. & REPARATION- TERRAIN	108.77	ENTRETIEN ÉLECTRIQUE
HOME HARDWARE		285.35	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	29.96	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	127.13	ACHATS DIVERS ENTRETIEN
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	82.75	PEINTURE
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	45.51	POUBELLE
HYDRO-QUEBEC		8 042.28	
270181681	ELECTRICITE - GLACE 846563	8 042.28	SERVICE MI-AOÛT À MI-SEPTEMBRE 2024
LAROCHE, GUY		181.07	
270181650	VETEMENTS, CHAUSSURES & ACC.	181.07	CHAUSSURES DE SÉCURITÉ
MUNICIPALITE DE SAINTE-CROIX		30 550.00	
270175446	ENLEVEMENT DES ORDURES	2 835.00	ORDURES SEPTEMBRE À DÉCEMBRE 2024
270145421	ASSURANCES	27 715.00	ASSURANCES MMQ 2024
PRODUITS CAPITAL INC.		350.25	
270180660	PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	350.25	ACHATS PRODUITS ENTRETIEN
ROBERT BOILEAU INC.		5 370.76	
270160526	ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	5 133.63	APPLICATION PEINTURE POUR GLACE
270165525	ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	237.13	ENTRETIEN SURFACEUSE
SERVICE ALIMENTAIRE GORDON CANADA LTE		1 324.24	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	1 324.24	ACHAT RESTAURANT
TRANE CANADA ULC		3 765.43	
270160521	ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	3 765.43	ENTRETIEN CONTRÔLE COMPRESSEURS
VENTILATION C. FORTIER 2019 INC.		871.74	
270166526	ENTR. & REP. - EQUIP. BAR	229.95	RÉPARATION RÉFRIGÉRATEUR À BIÈRES 1/2
270166526	ENTR. & REP. - EQUIP. BAR	641.79	RÉPARATION RÉFRIGÉRATEUR À BIÈRES 2/2
VISA DESJARDINS - ÉRIC VACHON		2 235.05	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	837.04	ACHAT RESTAURANT
270180640	PIECES & ACCESSOIRES - ARENA	182.81	MICRO-ONDE
270180665	BIENS NON DURABLES-	123.52	REPAS RÉUNION EMPLOYÉS
270160526	ENTR.& RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	743.26	LOGOS SOUS GLACE 2/2
270181610	ACHATS - BAR	321.68	ACHAT BAR
270181610	ACHATS - BAR	26.74	ACHAT BAR
Total :		62 115.20	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 – VOIRIE

324-2024

9.1 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #3 / PLURITEC LTÉE / RÉFECTION DE LA RUE DU BATEAU

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de réfection du tronçon no.15 de la rue du Bateau sur une longueur approximative de 120 mètres ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Pluritec Ltée* » pour la réalisation d'une inspection du mur de soutènement, d'une étude environnementale (ÉES Phase I.) et écologique et la réalisation de relevés topographiques dans le cadre de ce projet, tel qu'il appert à la résolution #197-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un à mandat la firme « *Pluritec Ltée* » pour la préparation des plans et devis, tel qu'il appert à la résolution #073-2024 ;

ATTENDU la réception de la facture #F216627 de la firme « *Pluritec Ltée* », datée du 23 août 2024, au montant de 2 601,88 \$ taxes incluses, pour la préparation des plans et devis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *Pluritec Ltée* » de la facture #F216627 datée du 29 mai 2024, au montant de 2 601,88 \$ taxes incluses pour les services professionnels rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #073-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2024

325-2024

9.2 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #6 / PLURITEC LTÉE / MANDAT D'ÉTUDES ET PLANS ET DEVIS / DÉPLACEMENT DU COURS D'EAU DE LA RUE BARBIN

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de déplacement du cours d'eau de la rue Barbin ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Pluritec ltée* » pour la préparation des relevés topographiques et topométriques, ainsi que les plans et devis concernant le projet de déplacement du cours d'eau de la rue Barbin d'une longueur approximative de 775 mètres, tel qu'il appert à la résolution #318-2023 ;

ATTENDU la réception de la facture #F216626 de la firme « *Pluritec ltée* » datée du 23 août 2024 d'un montant de 2 136,82 \$ incluant les taxes et de la facture #F216983 datée du 20 septembre 2024 au montant de 1 424,54 \$ incluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *Pluritec ltée* » des factures #F216626 et #F216983 d'un montant totalisant 3,561,36 \$ incluant les taxes, pour la conception des plans et devis dans le cadre du mandat plus amplement détaillé à la résolution #318-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

326-2024

9.3 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #2 / PLURITEC LTÉE / PLANS ET DEVIS / REMPLACEMENT DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité projette le remplacement des glissières de sécurité identifiées au plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Pluritec ltée* » pour la réalisation des plans et devis relatifs au remplacement de glissières de sécurité sur la route Pointe-Platon et le rang Saint-Eustache, tel qu'il appert à la résolution #125-2024 ;

ATTENDU la réception de la facture #F216991 de la firme « *Pluritec ltée* » datée du 20 septembre 2024, et de la facture #F216645 datée du 23 août 2024 aux montants respectifs de 9 467,04 \$ et 3 161,81 \$ incluant les taxes, pour le démarrage et les étapes préparatoires au projet de remplacement des glissières de sécurité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement des factures #F216991 et #F216645 à la firme « *Pluritec ltée* » d'un montant totalisant 12,628,85 \$ incluant les taxes pour le démarrage, les étapes préparatoires et la conception des plans et devis au projet de remplacement des glissières de sécurité dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #125-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

327-2024

9.4 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #11 / LABORATOIRES D'EXPERTISES DE QUÉBEC LTÉE (LEQ) / CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX / RÉFECTION DE LA RUE HAMEL

ATTENDU QUE la Municipalité procède à la réfection de la rue Hamel ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Laboratoires d'expertises du Québec Ltée (LEQ)* » pour le contrôle qualitatif des matériaux du projet, tel qu'il appert à la résolution #075-2022;

ATTENDU la réception de la facture #00613304 de la firme « *Laboratoires d'expertises du Québec Ltée (LEQ)* » datée du 30 août 2024, d'un montant de 156,37 \$, taxes incluses, pour les services rendus pour la période du 30 juin au 3 août 2024 ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2024

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *Laboratoires d'expertises du Québec Ltée (LEQ)* » de la somme de 156,37 \$, taxes incluses, pour le contrôle qualitatif des matériaux du projet de réfection de la rue Hamel, plus précisément la stabilisation du talus, tel que plus amplement détaillé à la facture #00613304 datée du 30 août 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

328-2024

9.5 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #2 / ENGLOBE CORP. / CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX / RÉFECTION DU 4E RANG OUEST

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de réfection du 4e rang Ouest ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à l'entreprise « *Les Excavations Ste-Croix inc.* » pour la réalisation des travaux de réfection du 4e rang Ouest, tel qu'il appert à la résolution #080-2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Englobe Corp.* » pour le contrôle qualitatif des sols et des matériaux dans le cadre du projet de réfection du 4e rang Ouest, tel qu'il appert à la résolution #123-2024 ;

ATTENDU la réception de la facture #00196213 de la firme « *Englobe Corp.* » datée du 26 septembre 2024, au montant de 15 425,05\$ incluant les taxes, pour les services rendus pour la période du 30 juin 2024 au 27 juillet 2024 dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #123-2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *Englobe Corp.* » de la facture #00196213, datée du 26 septembre 2024, d'un un montant de 15 425,05 \$ incluant les taxes, pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #123-2024 et tel que plus amplement détaillés à ladite facture ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

329-2024

10.1 - ADOPTION / STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE / RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2023

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation demande que soit complété chaque année un rapport relativement à l'usage de l'eau potable de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance dudit rapport de la stratégie québécoise d'économie d'eau potable relativement à l'identification, à l'audit de l'eau, à l'état et plan d'action ainsi que le coût de l'année 2023;

ATTENDU QUE le conseil municipal mettra en place les mesures incitatives et de sensibilisation indiquées au présent rapport;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'ADOPTER** ledit rapport et de le transmettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2024

11 - AMÉNAGEMENT / URBANISME / DÉVELOPPEMENT

330-2024

11.1 - ADOPTION / RÈGLEMENT #719-2024 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE CHAPITRE 3 DU PLAN D'URBANISME #387-2007, « GRANDES AFFECTATIONS ET DENSITÉ D'OCCUPATION »

ATTENDU QUE le Règlement relatif au plan d'urbanisme #387-2007 de la Municipalité de Sainte-Croix est en vigueur depuis le 17 décembre 2007 ;

ATTENDU QUE le Règlement #172-2005 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière est en vigueur depuis le 22 juin 2005 ;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions prévues à l'article 433.2 du Code municipal du Québec (c. C-27.1), la Municipalité peut modifier son règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite modifier son plan d'urbanisme afin d'ajouter une nouvelle grande affectation de haute densité résidentielle et ainsi y modifier le découpage de son territoire ;

ATTENDU QUE la nouvelle carte des grandes affectations permettra d'identifier certains secteurs propices à une augmentation de la densité résidentielle dans une optique de planification globale réfléchie du territoire de la Municipalité dans un contexte de pénurie de logements ;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 septembre 2024 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 septembre 2024 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement s'est tenue le 24 septembre 2024, après qu'un avis public ait été affiché aux endroits désignés par le Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** le présent règlement portant le numéro 719-2024 intitulé « *Règlement modifiant le chapitre 3 du plan d'urbanisme #387-2007, « Grandes affectations et densité d'occupation »* » soit adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi ce qu'il suit.
- **QUE** le règlement #719-2024 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité ;
- **QUE** le règlement #719-2024 entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

331-2024

11.2 - ADOPTION / RÈGLEMENT #720-2024 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #389-2007 À DES FINS DE CONCORDANCE

ATTENDU QUE le Règlement de zonage 389-2007 de la Municipalité de Sainte-Croix est en vigueur depuis le 9 janvier 2008;

ATTENDU QUE le Règlement relatif au plan d'urbanisme 387-2007 de la Municipalité de Sainte-Croix est en vigueur depuis le 17 décembre 2007;

ATTENDU QUE le Règlement 172-2005 édictant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Lotbinière est en vigueur depuis le 22 juin 2005 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le premier projet de règlement #719-2024 révisant le chapitre 3 du plan d'urbanisme #387-2007 « Grandes affectations et densité d'occupation » ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2024

ATTENDU QU'en vertu des dispositions prévues à l'article 433.2 du *Code municipal du Québec* (c. C-27.1), la Municipalité peut modifier son règlement ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix doit assurer la concordance de ses règlements d'urbanisme suite à l'adoption de la révision de son Plan d'urbanisme en vertu de l'article 110.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c. A-19.1) ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 septembre 2024 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement s'est tenue le 24 septembre 2024, après qu'un avis public ait été affiché aux endroits désignés par le Conseil ;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu unanimement :

- **QUE** le présent règlement portant le numéro 720-2024 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage #389-2007 à des fins de concordance* » soit adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi ce qu'il suit.
- **QUE** le règlement #720-2024 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité ;
- **QUE** le règlement #720-2024 entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

332-2024

11.3 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #2 / L'ATELIER URBAIN INC. / RÉDACTION D'UN RÈGLEMENT SUR LES PIIA DU NOYAU VILLAGEOIS

ATTENDU QUE la Municipalité a jugé à propos d'assurer la qualité de l'implantation et de l'intégration architecturale des constructions en offrant plus de souplesse que le règlement de zonage, par le biais d'une réglementation caractère discrétionnaire ;

ATTENDU QU'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) permettrait à la Municipalité de régir les aménagements et les constructions dans les zones du territoire où il est souhaité d'assurer une certaine unité et une harmonie au niveau urbanistique et architectural, que ce soit en milieu urbain ou naturel ;

ATTENDU QUE le règlement sur les PIIA est impératif à la réalisation des objectifs ciblés au PPU de la rue Principale ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme «*L'Atelier Urbain inc.*» pour la rédaction d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), ainsi que pour l'illustration des critères d'analyse, tel qu'il apparait à la résolution #047-2024;

ATTENDU la réception de la facture #86908 de la firme «*L'Atelier Urbain inc.*», datée du 30 août 2024, au montant de 12 174,01 \$, taxes incluses, pour la rédaction d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), ainsi que pour l'illustration des critères d'analyse servant à l'étude des demandes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture #86908 à la firme «*L'Atelier Urbain inc.*», au montant de 12 174,01\$, taxes incluses, pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #047-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 - SERVICE DES INCENDIES

Aucun objet.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2024

13 - LOISIRS ET CULTURE

333-2024

13.1 - EMBAUCHE / MME SANDRA NDANGUE / POSTE DE PRÉPOSÉE TEMPORAIRE AU COMPTOIR LUNCH

IL est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté, et résolu unanimement d'engager madame Sandra Ndangue pour agir à titre de préposée temporaire au comptoir lunch

Début de l'emploi : 2 octobre 2024

Rémunération : Selon la convention collective en vigueur

Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues à la convention collective des employés municipaux présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

334-2024

13.2 - EMBAUCHE / MME KELLY-ANNE BERGERON / POSTE DE PRÉPOSÉE TEMPORAIRE AU COMPTOIR LUNCH

IL est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Sophie Côté et résolu unanimement d'engager madame Kelly-Anne Bergeron pour agir à titre de préposée temporaire au comptoir lunch

Début de l'emploi : 2 octobre 2024

Rémunération : Selon la convention collective en vigueur

Les autres conditions de travail, s'il y a, sont celles prévues à la convention collective des employés municipaux présentement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 – VARIA

335-2024

14.1 - ENTENTE D'ENTRAIDE INTERMUNICIPALE ÉTABLISSANT LA FOURNITURE DE SERVICES POUR LA SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU l'arrêté AM-OO 1 0-20 18 du ministre de la Sécurité publique édictant le Règlement sur les Procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

ATTENDU QUE le Règlement est entré en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE les municipalités de Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, N.D.S.C. d'Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre et Val-Alain ont signifié au ministre de la Sécurité publique leur intention de se conformer au règlement et obtenu l'aide financière proposée pour les volets 1 et 2;

ATTENDU QUE 17 des municipalités ont signifié leur intention de regroupement afin d'accomplir les actions du volet 2 et obtenu l'aide financière additionnelle;

ATTENDU l'intégration de la municipalité de Laurier-Station dans le projet en commun pour la sécurité civile;

ATTENDU le besoin pour les 18 municipalités de recourir à l'entraide d'autres municipalités en cas de sinistre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité des conseillers :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2024

- **DE DÉSIGNER** monsieur Stéphane Dion, maire, ainsi que monsieur Francis Matte, directeur général, pour la signature de l'entente d'entraide intermunicipale établissant la fourniture de services pour la sécurité civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

336-2024

14.2 - ENTENTE INTERMUNICIPALE D'ENTRAIDE MUTUELLE EN CAS D'INCENDIE ET D'INTERVENTION D'URGENCE

ATTENDU le protocole d'entente annexé aux présents en matière d'entraide en cas d'incendie entre les municipalités de Dosquet, Laurier-Station, Leclercville, Lotbinière, Saint-Agapit, Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Croix, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre et Val-Alain;

ATTENDU QUE les corporations municipales parties à l'entente souhaitent encadrer la mise en œuvre des ententes d'assistance en matière d'incendie en prévoyant notamment comment seront remboursés les dépenses relatives à une demande d'assistance et les principes de fonctionnement des demandes d'assistance;

ATTENDU QUE le présent protocole abroge toute autre entente conclue entre les parties signataires aux présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'ACCEPTER** le présent protocole ;
- **D'AUTORISER** le maire, monsieur Stéphane Dion, ainsi que monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, à signer ledit protocole d'entente en matière d'entraide intermunicipale en cas d'incendie et d'intervention d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

337-2024

14.3 - CLSC DE LAURIER-STATION / APPUI AUX DEMANDES DU MILIEU CONCERNANT LA PERTE DE SERVICES

ATTENDU QUE le Groupe de Réflexion et d'Action contre la Pauvreté de Lotbinière (GRAP) dénonce dans son communiqué du 10 septembre 2024 la perte de services de santé disponibles dans la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE le service de prise de sang au CLSC de Laurier-Station fonctionne au ralenti et que son service de radiographie est hors services depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités dénoncent que le service de prise de sang mobile dans les municipalités ne sont plus à la hauteur des services qui prévalaient il y a quelques années

ATTENDU QUE le GRAP demande que des mesures et engagements soient pris pour que la population de Lotbinière ait accès aux services de santé et que les médecins ayant quittés soient remplacés dans un délai raisonnable afin de maintenir une qualité de service;

ATTENDU la résolution d'appui du conseil de la MRC de Lotbinière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Picard, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** la Municipalité de Sainte-Croix appuie la demande d'amélioration et de maintien de l'accès aux services de santé en Lotbinière des groupes communautaires de la MRC conjointement au GRAP;
- **DE TRANSMETTRE** cette résolution aux intervenants concernés par le dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2024

338-2024

14.4 - OFFICE MUNICIPALITÉ D'HABITATION / SOLDE ET DÉFICIT FINAL D'EXPLOITATION 2023

ATTENDU la réception du projet de rapport financier et du sommaire des états de revenus et dépenses de l'Office municipal d'habitation du nord de Lotbinière pour l'année 2023 ;

ATTENDU la réception de la facture #000199 datée du 20 septembre 2024 de l'Office municipal d'habitation du nord de Lotbinière au montant de 31 242 \$, pour la contribution municipale au déficit ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture #000199 datée du 20 septembre 2024 à l'Office municipal d'habitation du nord de Lotbinière au montant de 31 242 \$ correspondant à la contribution municipale au déficit pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

339-2024

14.5 - DEMANDE DE COMMANDITE / CÉGEP DE THETFORD / PROJET HUMANITAIRE EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

ATTENDU la réception d'une demande de commandite concernant le projet humanitaire en éducation spécialisée du Cégep de Thetford ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite appuyer cette démarche par l'entremise d'un don de l'ordre de 200\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Sophie Côté, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, et résolu à l'unanimité de conseillers :

- **D'AUTORISER** la remise d'un don de l'ordre de 200\$ au Cégep de Thetford pour le projet humanitaire du programme en éducation spécialisée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK

- Information concernant l'identité de l'acquéreur d'une partie du lot 3 592 045 au point 7.9 et de l'utilisation projetée du lot ;
- Information concernant la quantité d'eau potable disponible afin de subvenir aux besoins des futurs développements résidentiels ;
- Information concernant le fonds de réserve du projet éolien Lotbinière Ndakina ;
- Information concernant la préservation des sols arables suite à la construction du projet éolien ;
- Information concernant les nuisances en lien avec l'accès au fleuve localisé au bas de la rue du Bateau ;
- Information concernant le point 7.7 de l'ordre du jour et le poste actuel de Mme Christiane Couture ;
- Information concernant l'aménagement du site vacant du lot 3 592 163 ;
- Information concernant le dépôt des fonds relatifs aux ventes de terrains effectuées par la Municipalité ;
- Information concernant la présence de promoteurs sur la rue Marcel-Faucher et la disponibilité de terrains ;
- Information concernant le projet de loi 57 adopté en juin dernier ;

Questions sur *Facebook* :

- Information concernant la clinique médicale de Sainte-Croix et le choix de constituer une coopérative afin de pallier les problématiques ;
- Information concernant la collecte des encombrants ;
- Information concernant les avantages et les incitatifs de la constitution d'une coopérative de santé ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 OCTOBRE 2024

340-2024

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel appuyé par madame la conseillère Mélanie Picard, et résolu unanimement de lever la présente séance à 19 : 58 heures.

Stéphane Dion
Maire

Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Stéphane Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Stéphane Dion
Maire